RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

SUP MICRO TECH
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE
DE MECANIQUE ET DES MICROTECHNIQUES

Arrêté n°2026-25 du 09 octobre 2026 portant composition du jury des stages d'immersion en entreprise et stages de projet de fin d'études (PFE)

Année 2026-2027

LE DIRECTEUR

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 712-2 et L 613-1 ;
Vu le décret n°2018-285 du 18 avril 2018 relatif à l'Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechnique (SUPMICROTECH) ;
Vu l'arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche en date du 8 janvier 2024 portant nomination de Pascal VAIRAC comme directeur de l'Ecole nationale de mécanique et des microtechniques (SUPMICROTECH) ;
Vu le règlement des études « FISE » 2026-2027 de l'Ecole nationale de mécanique et des microtechnique (SUPMICROTECH) ;
Vu les modalités de contrôle des connaissances et des compétences pour l'année universitaire 2026-2027 ;

ARRETE

Article 1 –Composition du jury des stages d'immersion et des PFE

A la fin de chaque semestre, le jury de stage d'immersion et des PFE et se prononce sur la validation ou non des stages Le directeur de l'établissement nomme les membres du jury et leurs suppléants en cas d'absence ou d'empêchement.

Les jurys des stages– stages d'immersion en entreprise et stages de PFE – année universitaire 2026-2027- sont composés comme suit :

- Pascal VAIRAC – professeur des universités – directeur de SUPMICROTECH **(président de jury)**
- Christophe VARNIER – professeur des universités, directeur adjoint à la formation et à la vie étudiante, suppléant du directeur, en cas d'absence ou d'empêchement ;
- Firmin VARESCON – professeur agrégé, coordinateur aux formations
- Gawtum NAMAH – professeur des universités, directeur des relations internationales
    - Suppléant Rafael TELOLI, maître de conférences, chargé de mission aux relations internationales
- Nicolas BODIN, maître de conférences, coordinateur stages
    - Suppléant : Emmanuel FOLTÊTE, professeur des universités, directeur des relations entreprises

Les membres du jury peuvent entendre des membres de l'équipe pédagogique ayant participé aux enseignements.

Article 2- Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, de sa transmission au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, recteur de l'académie de Besançon, chancelier des universités ainsi que de sa publication sur le site internet de SUPMICROTECH.

A Besançon, le 09 octobre 2026

Le directeur de SUPMICROTECH

Pascal VAIRAC